FONCIER ÉCONOMIQUE

Vers la création d'une zone industrielle à Sidi-Bel-Abbès

La création d'une zone industrielle, à titre pilote, à Sidi-Bel-Abbès est lancée. Un dossier en ce sens est «ficelé» au niveau du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, selon la directrice générale de l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (Aniref).

Lors d'une conférence de presse, tenue hier, Mme Mokraoui Hassiba a indiqué qu'une fois l'aval du Conseil des participations de l'Etat (CPE) obtenu, cette zone sera créée en 2011 sur 63 hectares d'un actif excédentaire inexploité de l'actuelle zone industrielle de Sidi-Bel-Abbès. Selon la responsable de l'Aniref, cette zone «moderne» bénéficiera des aménagements et infrastructures d'appui adéquats. Néanmoins, le mode de financement de ce projet reste à définir, selon Mme Mokraoui. L'Aniref devrait mettre en concession 948 lots de terrain d'une superficie de 600 hectares, répartis sur 25 zones industrielles, au fur et à mesure de leur récupération. De même, l'on évoque la mise en concession, à terme, de 740 hectares d'actifs excédentaires, dès leur étatisation. En outre, Mme Mokraoui a fait état de perspectives d'aménagement de 3 880 hectares en espaces d'activité économique. D'autant que l'Agence entend optimiser et augmenter l'offre foncière, en vue de répondre à une demande croissante. En ce sens, la directrice générale de l'Aniref a indiqué que son établissement dispose actuellement d'une banque de données de 4000 investisseurs. L'occasion également de revenir sur le bilan de la mise en concession d'actifs, par la voie d'enchères publiques, depuis la fin octobre 2009. Ainsi, 61 opérations ont été lancées dans 29 wilayas, avec l'attribution de 138 actifs sur 200 proposés, pour un engagement de 41,4 milliards de dinars et une prévision de 10 907 emplois. Pour la seule année 2010, l'Aniref a initié 55 opérations couvrant 28 wilayas, avec la concession de 117 biens (145 hectares) sur 172 actifs (210 hectares). Ces opérations représentent un engagement d'investissement de 38,1 milliards de dinars et une prévision de 9 758 emplois. En notant que le choix du morcellement ou lotissement de 7 actifs a permis de mettre en concession 24 biens.

Chérif Bennaceur

LA LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE DEVANT L'APN

Peu d'enveloppes budgétaires consommées

Cela faisait des années que les députés la réclamaient. La loi portant règlement budgétaire était hier en débat à l'APN. Elle concerne la loi de finances de 2008. Premiers constats : beaucoup de secteurs peinent à consommer les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées tandis que les données concernant la fiscalité pétrolière manquent de «précisions».

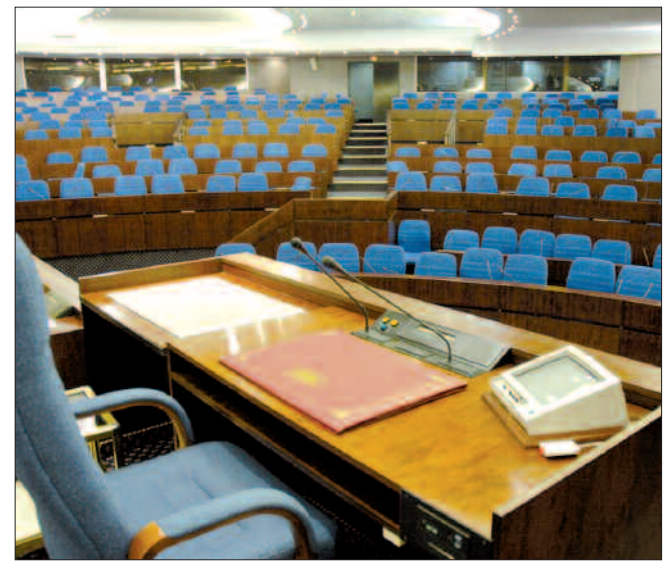

Photo : Samir Sid

Nawal Imès- Alger (Le Soir)- Dans son rapport présentant ladite loi, la Commission des finances et du budget relève qu'il a fallu attendre plus de 20 ans avant de voir le texte en question présenté aux députés.

Ces derniers le réclamaient en effet depuis plusieurs années, estimant qu'il était inutile de voter une loi de finances sans pouvoir, par la suite, vérifier l'utilisation des budgets alloués aux différents secteurs. C'est désormais chose faite, même si beaucoup de députés qualifient de caduc le texte qui concerne les comptes d'une loi de finances remontant à trois ans. D'ailleurs, la commission de l'APN a proposé de réduire la durée à deux ans à compter de la loi de finances de 2012. Dans son rapport, elle relève que les données qui lui avaient été transmises concernant la fiscalité pétrolière étaient trop globales pour donner une idée précise des différentes taxes et revenus du secteur, ce qui ne garantit nullement la transparence.

La Commission des finances a également noté le manque de moyens au sein de l'administration fiscale. Par ailleurs, les membres de cette même commission ont eu à auditionner plusieurs ministres. Celui de l'Intérieur et des Collectivités locales a évoqué le rôle joué par le fonds commun des collectivités locales qui a eu à prendre en charge le déséquilibre financier de 773 communes déficitaires. Néanmoins, le secteur n'arrive pas à consommer toutes les enveloppes qui lui ont été consacrées dans le cadre de la loi de finances. Une situation que justifie le ministre de l'Intérieur par le manque de moyens de réalisation dans certaines wilayas, des problèmes liés à l'indisponibilité du foncier et l'infructuosité des avis d'appel d'offres. Le ministère de l'Industrie et de la Petite et Moyenne entreprise n'est pas mieux loti. Il n'a réussi à consommer que 59,84% du budget qui lui a été attribué avec un taux de 10% seulement pour l'industrie. Même constat pour le secteur de la formation professionnelle. Le seul secteur qui a réussi visiblement à consommer son budget, c'est celui de la solidarité et de la famille, avec un taux de 99,29%.

Au chapitre des recommandations, les membres de la commission de l'APN exhortent à une plus grande rationalisation des dépenses publiques et appellent à la réduction des fonds spéciaux qu'ils jugent budgétivores et hors contrôle.

N. I.

LOI SUR LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

Les députés disent oui

En moins d'une heure, les députés ont achevé le vote de la loi régissant l'activité de la promotion immobilière. Point d'opposition, les députés présents ont dit oui au texte à une écrasante majorité. Tous les groupes parlementaires ont en effet voté en faveur du texte à l'exception des députés d'Ennahda, qui ont choisi l'abstention. Le texte a été voté sans changements majeurs. La Commission de l'habitat ayant rejeté la majorité des amendements proposés par les députés, la mouture adoptée ne diffère que très peu du texte initial proposé par le ministère de l'Habitat. Le nouveau texte prévoit de soumettre l'exercice de l'activité de promotion immobilière à un agrément préalable qui n'est délivré que sous certaines conditions, à savoir la certification des moyens et des qualifications professionnelles du promoteur. Des sanctions et des peines sont également prévues afin de réprimer les abus.

N. I.

DESTINÉE À LA PRÉPARATION DE LA SAISON ESTIVALE 2011

Smaïl Mimoun préside une rencontre régionale à Annaba

«Nous avons constaté que d'importantes unités hôtelières de l'Etat n'arrivent pas à dépasser 20% de leur capacité d'accueil. C'est inadmissible. Cette situation nous impose de céder tout établissement hôtelier étatique non viable pour une location-gérance par un privé. Toutefois, l'Etat n'est pas disposé à privatiser son parc hôtelier, qui compte quelque 70 unités», a affirmé, samedi à Annaba, le ministre du Tourisme, Smaïl Mimoun.

Photo : Samir Sid

Dans un point de presse tenu en marge de sa visite à Annaba dans le cadre de la rencontre régionale de préparation de la saison estivale 2011, le ministre a fait état de la réhabilitation et de la modernisation des établissements étatiques viables sur la base d'études qui seront présentées au CPE.

Concernant les propriétaires des surfaces à intégrer dans les zones d'extension touristique (ZET), M. Mimoun, indiquant que l'Etat a un droit de préemption sur ces terrains, a précisé que leur nombre est de 220 parcelles.

Pour les assiettes publiques, leur concession se fera aux enchères publiques dans le cadre de la concession, conformément à la circulaire de 2009, qui a introduit cette forme de jouissance de biens publics par des privés.

Le ministre a eu auparavant à visiter le complexe hôtelier privé Sabri sur la corniche d'Annaba, et celui étatique, El Mountazah, de Seraïdi, avant de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux d'un complexe touristique d'envergure.

Il s'agit d'un ensemble hôtelier panoramique comprenant 180 chambres et 32 bungalows totalisant quelque 480 lits, restaurants, cafeteria, avec piscine et parking. Le lancement des travaux de réalisation de cet établissement situé sur les hauteurs de Sidi Aïssa, au nord de la ville d'Annaba, n'a pas eu à souffrir des habituelles tracasseries administratives.

«Nous avons trouvé toute l'aide et la sollicitude de la part des autorités locales.

Les travaux ont débuté quelques mois seulement après le dépôt du dossier», a affirmé son propriétaire, s'adressant au ministre.

La demi-journée consacrée à la préparation de la saison estivale a permis au ministre d'intervenir devant les secrétaires généraux de wilaya, chefs de daïra et P/APC d'une soixantaine de communes des wilayas côtières de l'est du pays (Jijel, Skikda, El Tarf et Annaba). Indiquant que cette rencontre constitue la première de deux autres prévues prochainement à Tipasa, pour les wilayas du centre, et à Mostaganem pour celles de l'ouest du pays, le ministre à fait savoir qu'elles constitueront la mise en application de l'une des principales dynamiques prévues dans le plan d'orientation du tourisme national (SDAT) à l'horizon 2030.

«Nous devons nous préparer dès aujourd'hui pour l'accueil des estivants dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne la prestation de services. Cela constituera une garantie pour maintenir une bonne partie des 1,5 million de touristes nationaux qui passent leurs vacances dans des pays étrangers. Je vous laisse le soin de calculer le montant en devises qu'ils dépensent chaque année dans ces pays», a déclaré M. Mimoun, tout en estimant que cela nécessitera une bonne prise en charge de l'ensemble des problèmes rencontrés auparavant par les estivants, notamment la disponibilité de l'eau courante, les moyens de transport, le bon accueil, la préservation de l'environnement et la propreté des plages.

C'est dans cette optique que les collectivités locales ont été associées à cette rencontre, a dit le ministre, en suggérant à ces dernières la prise de mesures pour l'accueil des jeunes dans des camps de toile à des prix symboliques, de veiller à la gratuité d'accès à toutes les plages publiques, ainsi qu'à l'organisation de la formule de location chez l'habitant.

A. Bouacha